

Conservateur-restaurateur : à la croisée des chemins et des identités

Gwenola Furic

Indépendante en conservation-restauration
du patrimoine photographique

37

Le conservateur-restaurateur, qui peine à se faire reconnaître pour ce qu'il est, ne prétend pas être un chercheur au sens universitaire du mot. Par ses interventions et la façon dont il mène celles-ci, par son fort engagement personnel dans un métier « passion », il peut, quand on lui en laisse la place, participer activement à la recherche sur le patrimoine culturel. La rencontre et l'échange avec les chercheurs, le partage et l'enrichissement des connaissances mais aussi des problématiques liées aux nouveaux statuts d'exercice professionnel, apparaissent donc aujourd'hui indispensables.

Un problème de nom

Afin que l'on comprenne d'où j'écris et quel est le sens de mon intervention, il faut que je commence par décrire ce que je suis au sein de la communauté patrimoniale. Précisons tout de suite que cet article

reflète un point de vue personnel, qui peut ne pas être partagé par l'ensemble de mes pairs.

Je pratique une profession qui n'a pas de nom idéal, ou plutôt dont le nom commun en reflète assez mal la réalité. Le diplôme que j'ai obtenu à la suite de ma formation à l'Institut national du Patrimoine indique le titre de « Restaurateur du patrimoine ». Comme on le verra par la suite, ce titre est assez réducteur par rapport à la pratique réelle de la profession. De fait, le restaurateur est perçu de façons très diverses selon l'interlocuteur.

Pour le grand public, un restaurateur, pour peu qu'on ne le confonde pas avec une profession de bouche, est pensé comme un artisan ou un salarié de musée, qui retouche des tableaux, pratique un métier formidable demandant des trésors de patience. Il constitue fréquemment un rêve de reconversion professionnelle (la plupart des gens n'ayant aucune notion de l'exigence de la formation nécessaire, de la grande variété des spécialités, ni de la réalité économique de cette profession).

Au sein des institutions patrimoniales, nous sommes : des prestataires, des intervenants, des fournisseurs, des spécialistes, des partenaires, des consultants, des formateurs... en ordre et degrés divers, selon les interlocuteurs. Nous avons parfois l'impression de faire partie d'une équipe, mais cela ne dure que le temps de l'intervention. Il arrive que notre liberté soit enviable par le personnel, et même souvent que nos revenus soient fantasmés en confondant facture et bénéfice réel¹ et en oubliant que nous n'avons aucune sécurité de l'emploi ni l'assurance d'avoir du travail le mois suivant. En termes de formations reconnues par le ministère de la Culture, donnant accès aux interventions sur les collections des musées de France, trois d'entre elles dépendent de ce ministère et une du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation². Depuis 2017, le ministère de la Culture nous a, à notre corps défendant pour une grande partie d'entre nous, classés dans la catégorie nouvellement créée en 2016, les « métiers d'art ». Nous préférons qu'il existe un groupe des métiers du patrimoine : nous nous sentons plus proches du conservateur, du médiateur ou de l'historien

que du fleuriste ou du fabricant d'abat-jours. Nous pouvons avoir des liens avec certains d'entre eux : un restaurateur de métal et un orfèvre, un restaurateur de mobilier et un ébéniste, mais « *si restaurer n'est pas réparer ou refaire, mais rendre compréhensible la signification d'un objet, les artisans les plus compétents pour le fabriquer ne sont pas les mieux placés pour le restaurer* »³. Ce classement induit donc une certaine confusion à ce sujet.

Au sein de la profession, nous sommes réunis avant tout par un type commun de formation, des contenus, des connaissances, des approches pratiques et théoriques comparables et donc un niveau de diplôme (nous permettant, en France, d'intervenir sur les collections des musées de France), et une déontologie reconnue au niveau international⁴. Nous nous définissons donc entre nous d'abord par notre spécialité ou nos matériaux (peinture de chevalet, peinture murale, sculpture, textiles, arts graphiques, arts du feu, photographie, art contemporain, mobilier...), puis par notre formation professionnelle (INP, université Paris-I Sorbonne, Esbat, Esaa⁵, pour la France) et notre (nos) formations précédentes (histoire de l'art, beaux-arts, sciences...), notre statut professionnel ou fiscal (profession libérale surtout, parfois artisan, auto-entrepreneur, portage salarial, beaucoup plus rarement salarié des secteurs privé ou public), nos commanditaires (musées, monuments historiques, bibliothèques, archives, galeries, particuliers...), voire notre champ d'intervention géographique. Tout cela produit des profils professionnels fort différents, qui peuvent induire un champ d'intervention assez divers, tout en ayant une forte base commune.

Précisons enfin que nous exerçons une profession choisie au départ par passion, mais avec un statut souvent subi (une certaine proportion d'entre nous préférerait être salarié pour des raisons de sécurité de l'emploi essentiellement), très souvent incertain et précaire (le revenu moyen de la profession ne dépasse pas 1 282 €/mois)⁶. Pour ma part, je suis spécialisée dans le patrimoine photographique, après un parcours de 10 ans d'études (École régionale des Beaux-Arts de Nantes, École nationale supérieure de la Photographie d'Arles, INP). Depuis 15 ans, je travaille pour des musées, archives et bibliothèques, principalement dans le Grand Ouest où je réside. Mes interventions

vont de l'étude de collection au traitement de pièces altérées, en passant par le montage, le conditionnement, la formation et le conseil en conservation. J'interviens également quelques heures à l'université, afin de prodiguer quelques notions de conservation-restauration à des étudiants se destinant aux métiers du patrimoine. J'anime aussi parfois des conférences ou des ateliers sur le patrimoine photographique pour des musées ou des associations... On comprendra donc que l'appellation de restauratrice qu'on me donne par le biais de mon diplôme est un peu réductrice. J'utiliserai donc dans cet article le terme de conservateur-restaurateur, bien qu'il ne soit pas complètement reconnu, parce que faute de mieux, il reste ce qui englobe le mieux l'essence de notre profession : la « conservation-restauration » qui comprend la conservation préventive, la conservation curative et la restauration des biens culturels.

Ce long préambule a été écrit pour donner au lecteur un aperçu de la difficulté de nommer, et donc de catégoriser un professionnel de la conservation-restauration du patrimoine... Et pour comprendre pourquoi la réflexion de l'Ocim sur les statuts hybrides, les professions précaires mais aussi les nouveaux espaces professionnels dans les musées, m'intéresse fortement.

Un problème de réseau et de (re)connaissance de la production de savoir

En comparant notre situation avec celle des chercheurs, j'ai réalisé que, si nous étions dans un réseau assez structuré de conservateurs-restaurateurs, nous étions très peu en lien avec le réseau universitaire⁷. Pourtant, une partie d'entre nous s'est formé à l'université (master en conservation-restauration de biens culturels de l'université Paris I-Sorbonne).

Nous ne sommes d'ailleurs pas reconnus comme chercheurs, au sens où nos études s'arrêtent, sauf exceptions, au niveau master. Mais la somme de l'ensemble de nos études, représentant souvent des cursus multiples et cumulés, assortie à l'expérience du terrain, peut représenter une maîtrise très poussée de notre spécialité. Il me semble que le regard d'un professionnel qui côtoie quotidiennement des biens culturels dans leur dimension matérielle intime, qui les observe

dans le moindre détail, qui recherche des informations sur le contexte de leur production et de leur « existence » au cours du temps, qui doit réfléchir à l'impact de chacune de ses actions sur le sens de ces biens, et qui en rend compte dans des rapports, peut prodiguer un apport non négligeable à leur connaissance.

Des rapports de traitement sont en effet systématiquement rendus aux institutions lors de la remise des biens conservés et/ou restaurés. Ils contiennent une description initiale des objets, un constat de leur état, les éventuelles découvertes réalisées au cours du traitement, ainsi qu'une documentation des interventions, comprenant également la réflexion critique sur les choix opérés, qui ont été menés en concertation avec le responsable des biens. Les conservateurs-restaurateurs sont assez unanimes pour penser que ces rapports sont souvent sous-exploités, tout simplement parce que leur intérêt, outre celui de conserver une trace de l'intervention, n'est pas assez connu, voire ignoré.

Il est certain également que la place de la matérialité du patrimoine et son étude restent encore marginales, sans parler de sa fragilité et de l'émotion qu'elle suscite⁸, alors que ce sont probablement des facteurs qui nous ont fait choisir cette profession. Face à des objets, notre position professionnelle peut induire une perception atypique. J'ai par exemple été frappée un jour par l'évocation par un conservateur-restaurateur d'objets archéologiques des cinq sens qu'il était possible de mettre en œuvre pour réfléchir sur une intervention portant sur un objet en terre cuite : vue, toucher, bien sûr, mais aussi ouïe (le son émis par le contact avec l'objet le renseignait sur la matière, l'état et le contenu), odorat, voire (sans doute moins couramment) goût !

Les expériences que j'ai eues en termes d'échanges, voire de collaboration avec des chercheurs avec lesquels je partageais un intérêt commun pour la matière photographique, restent encore peu nombreuses mais extrêmement enrichissantes, de part et d'autre, du fait de la complémentarité de nos approches respectives. Mais du fait que nous ne soyons pas, ou très peu, intégrés dans les protocoles de recherche (qui peuvent être divers : histoire de l'art, histoire des techniques, sciences sociales, sciences), nous ne sommes

pas souvent invités à collaborer à des projets ou expériences liés aux problématiques interculturelles des collections. Nous sommes même parfois absents des intervenants, des acteurs de la médiation et même du public invité lors de journées d'études consacrées à la conservation-restauration⁹.

Un problème de statut

La plupart des conservateurs-restaurateurs, dès qu'ils sortent de leurs études, travaillent directement en statut indépendant. C'est-à-dire qu'ils vont fréquenter le milieu patrimonial par intermit- tences, pour venir faire un devis, et parfois pour y travailler in situ mais pas toujours. J'ai eu l'opportunité de commencer ma carrière en tant que salariée pendant quelques mois au sein d'un musée, sur un chantier des collections. Outre le fait que démarrer avec une bonne référence professionnelle permet d'acquérir une certaine confiance auprès de ses commanditaires, connaître de l'intérieur le fonctionnement réel, quotidien, d'une institution s'avère bien utile pour mieux le comprendre. Ainsi, j'ai pu mesurer le temps de l'ins- titution, la complexité des rapports humains au sein d'une équipe et son impact sur le travail, l'importance de la hiérarchie et des protocoles... qui ne sont absolument pas évidents à prendre en compte du point de vue d'un indépendant.

À propos du statut indépendant, entendre des chercheurs évoquer sans complexe les difficultés du montage d'une entreprise, la com- plexité et la rudesse des marchés, la distorsion de concurrence, la relation au client... m'a fait prendre conscience que, dans le champ de la conservation-restauration, cette situation est tellement gé- nérale qu'elle est inaperçue, incomprise et minimisée par nos in- terlocuteurs, et partant, par nous-mêmes. Nous avons souvent, de la part des administrations culturelles notamment, une injonction à nous développer, à savoir nous vendre... qui ne tient pas du tout compte de ce défi que constitue la création d'une entreprise, et sa survie dans un milieu devenu strictement compétitif, par arbi- traire ou arbitrage administratif, d'autant plus que nous n'y avons pas du tout été préparés lors de nos études ! Du coup, ce ne sont pas forcément les meilleurs professionnels qui ont une chance de s'en

sortir, mais bien plus ceux qui ont réellement un état d'esprit indé- pendent, entrepreneurial, commercial. Il faut savoir qu'un nombre croissant de jeunes diplômés abandonnent le métier au bout de quelques années, faute de reconnaissance et de rentabilité, ou partent à l'étranger s'ils y trouvent un poste, puisqu'il y en a très peu en France.

À l'inverse, le statut indépendant a également, et heureusement, un aspect positif : le développement de compétences et de facultés d'adaptation, les contraintes de départ devant être considérées comme une ressource. Je suis tout à fait persuadée de la valeur de ce que j'ai appris en montant et gérant une entreprise, ainsi qu'en m'impliquant au niveau associatif professionnel. Il reste cependant difficile de le valoriser auprès des institutions, qui ont souvent tendance à vouloir placer les personnes dans une case, et ne perçoivent que nos seules compétences techniques spécifiques. Il est par ailleurs dommage que le statut de prestataire ne soit pas toujours très bien considéré, voire presque reproché (soi-disant moins impliqué, intéressé finan- cièrement), alors que nous ne travaillerions probablement pas dif- féremment sous un autre statut, et que nous adhérons pleinement aux valeurs liées au service public, que nous avons acquises au cours de notre formation (publique).

Des solutions !

Une fois ce constat un tant soit peu négatif posé, il me faut passer au positif !

Le croisement de mes réflexions avec celles des chercheurs m'a con- vaincue des affinités que nous avons et qu'il nous faudrait développer par des rencontres plus fréquentes. Nous produisons nous aussi, à notre niveau et sans nous prétendre chercheurs au sens universitaire, mais avec une démarche de recherche, du savoir par nos études et nos rapports sur la conservation matérielle des biens culturels. Nous avons besoin que notre place au sein de la chaîne patrimo- niale soit reconnue, au-delà de nos interventions techniques, sous le principe de la mutualisation et de la coopération, pour ne pas res- ter dans un domaine souvent trop hiérarchisé et normé.

Si chacun a des compétences spécifiques qu'il ne s'agit pas de nier, il est nécessaire, à l'heure où les musées évoluent avec la marche du

monde, de mettre en place une vraie mutualisation du travail sur le patrimoine. Dès le début de notre formation, on nous a prôné l'interdisciplinarité, le croisement des chemins où se situait la conservation-restauration : nous en sommes convaincus, mettons ce principe enfin en pratique et donnons-lui sa place, au-delà des statuts, des prés carrés et des hiérarchies.

Car l'idée globale n'est-elle pas, plutôt que de classer les acteurs de la chaîne patrimoniale dans telle ou telle case hermétique, de participer tous ensemble à une réflexion riche et avisée, permettant de préserver, de montrer, d'exposer, de partager et d'apporter le meilleur à ce que nous avons en commun : le patrimoine culturel ?

Notes

(1) En moyenne, en ce qui me concerne, environ 35 % maximum de la facture hors taxes, mais cela peut être moins si la facture comprend du matériel ou des fournitures de conservation, souvent très onéreux.

(2) Pour en savoir plus : www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Conservation-restauration/Formations/Formation-initiale#Restaurateur

(3) Leveau, P. Métiers d'art liés à la restauration et professionnels de la conservation-restauration : deux idéaltypes, *In Situ*, n°30, 2016 (en ligne : <http://insitu.revues.org/13611>)

(4) Code de Déontologie de l'Ecco (European Confederation of Conservator-Restorers' Organization) : www.ffcr.fr/files/pdf%20permanent/textes%20reference%20ecco.pdf

(5) INP : Institut national du Patrimoine, Esbat : École supérieure des Beaux-Arts de Tours, Esaa : École supérieure d'Art d'Avignon)

(6) www.journaldunet.com/business/salaire/restaurateur-d-objet-d-art-professions-liberales (ne pas se fier au descriptif de la profession, qui y est vraiment mauvais). À noter que ce revenu mensuel ne peut pas être tout à fait comparé à un salaire, puisque nous n'avons ni congés payés, ni indemnités journalières en cas de maladie.

(7) Notamment par le biais de l'unique association professionnelle nationale, créée en 1992 : la FFCR (Fédération française des professionnels de la conservation-restauration).

(8) Voir à ce sujet un article très intéressant de Le Hégarat, T. Patrimoine et matérialité, *Circé* n°3, 2013 (en ligne : www.revue-circe.uvsq.fr/patrimoine-et-materiale/)

(9) Un exemple parmi d'autres, la journée d'études organisée par les docteurs de l'École des Chartes sur le thème « Restauration et emploi » en mai 2017 : www.enc-sorbonne.fr/fr/actualite/journee-2017-doctorants-restauration-emploi (ce qui ne préjuge en rien de son intérêt certain).